

Du quinze février deux mil dix-sept, convocation adressée individuellement à chacun de ses membres pour la séance de ce Conseil qui aura lieu à la mairie le vingt-trois février deux mil dix-sept.

Le Maire,

**COMMUNE DE COURTENAY**  
**CONSEIL MUNICIPAL 23 Février 2017**

Le vingt-trois février deux mil dix-sept à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Courtenay légalement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Marcel Tournier, Maire.

Serge SIRIOUD a été nommé secrétaire de séance.

Florian ALMA, absent, a donné pouvoir à Marcel TOURNIER

Le Maire ouvre la séance, il demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de séance du Conseil du 20 Décembre deux mil seize.

Les conseillers n'ayant pas d'observations à formuler, le compte rendu est approuvé par les conseillers présents ou représentés en début de séance.

**PLAN LOCAL D'URBANISME** –

Le Maire fait part de la nouvelle mise en œuvre de la directive européenne « eaux résiduaires urbaines » dite ERU.

Ceci implique :

- une prise en compte encore plus importante au niveau de la conformité des stations et des réseaux de collecte
- une surveillance pour prévenir toute atteinte nouvelle à la salubrité publique
- une mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales et de ce fait du schéma directeur d'assainissement

Le Conseil mandate le cabinet DAEC pour cette mission.

**FONDATION CLARA** –

Le Conseil décide de renouveler la convention de fourrière avec la fondation. Le montant forfaitaire de l'indemnité fixée pour cette prestation est fixé à 0.50 € TTC par an et par habitant.

**REMBOURSEMENT DE SINISTRE** –

Le Conseil dit qu'il y a lieu d'encaisser de la compagnie d'assurance la somme de 926.95 € suite au sinistre intervenu au pied de l'église.

**RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE** -

Le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant à la convention établi par la commune de Montalieu-Vercieu. Un montant de 335.00 euros sera versé au titre de l'année scolaire 2016/2017.

## **CONTRATS DE CHAUFFAGE DES BATÎMENTS COMMUNAUX-**

Le Conseil autorise le Maire à signer les nouveaux contrats avec le fournisseur « ANTARGAZ » pour les bâtiments de l'église, du groupe scolaire et de l'ancienne école.

## **EAU POTABLE-**

Le Maire informe les élus des bilans hydrauliques et de recherche de fuites sur les réseaux communaux. Ceux-ci mettent en évidence un rendement plus que satisfaisant.

Dans la continuité de gestion de ce service le Conseil accepte le devis présenté par la société ATeau, d'un coût de 795.60 € TTC pour la mise à jour des plans généraux et le carnet de triangulation du réseau.

## **ASSAINISSEMENT-**

Afin de répondre aux demandes administratives, au DICT des entreprises, et afin d'assurer un suivi de gestion. L'intégration des plans du réseau de la commune dans un SIG à partir des archives et plans de recollement est une nécessité.

Le Conseil valide le devis présenté pour la société ATeau pour un coût de 2102.40 € TTC afin d'exercer cette mission.

## **LA POSTE-**

Suite à la demande de la Poste, le Conseil autorise le Maire à signer la convention permettant la mise à disposition journalière d'un local pour le préposé en charge de la distribution du courrier.

## **BATIMENTS COMMUNAUX-**

1/ Local d'archivage : Une qualité d'archivage est nécessaire. Les conditions actuelles ne permettent pas une conservation satisfaisante des documents. Le Conseil valide l'utilisation de la salle « Gomot », à cet effet un autre local sera mis à la disposition des utilisateurs.

2/ Salle St Rô : Stéphane LEFEVRE informe les élus des dysfonctionnements du chauffage. Une solution d'énergie nouvelle était envisagée. Les derniers contacts avec un technicien laissent espérer un maintien du dispositif actuel.

## **CONTENTIEUX D'URBANISME-**

1/Dossier MOYNE BRESSAND : Le Conseil dit qu'il y a lieu de régler la somme de 384.09 € à la SCP Prieur pour un constat d'huissier lié à ce dossier contentieux.

2/ Dossier CUZIN Stéphane : Le Maire informe le Conseil que par une requête enregistrée le 02 Décembre 2016 sous le numéro 1606876-2 auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Mr CUZIN Stéphane a déposé un recours de plein contentieux à l'encontre de la commune. Le Conseil municipal autorise le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune et à mandater le cabinet « Concorde Avocats » pour qu'il représente la commune dans cette procédure.

## **TRAVAUX D'ACCESSIBILITE -**

### **ERP Groupe Scolaire et Salle St Rô -**

Suite à la consultation effectué par le cabinet conseil MGC, le Conseil (par 13 voix pour) valide les devis des entreprises retenues pour un coût de 57450.00 € HT conformément au récapitulatif dressé par le cabinet MGC en date du 06 Décembre 2016, Mr le Maire ne participant pas au vote.

**AIDE À LA MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX ERP - Analyse et Diagnostic-**

Le Conseil accepte la facture d'un coût de 2100.00 € HT concernant la mission effectuée par le cabinet MGC.

**AIDE À LA MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX ERP - Consultation et Dévolution des travaux-**

Le Conseil valide le devis présenté par le cabinet MGC pour un montant de 2700.00 € HT.

**AMENAGEMENT SECURITE - Agglomération de Lancin-**

Le Conseil accepte le marché de maîtrise d'œuvre proposé par le cabinet Ellypse pour un coût de 1575.00 € HT, autorise le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*